

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2760

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Opération de rénovation de l'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté - Individualisation complémentaire à l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision en date du 26 avril 2004, le Bureau délibératif a approuvé le programme de travaux relatif à la rénovation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté et autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement (AP 10) pour un montant de 420 000 € TTC, répartis :

- exercice 2005 : 220 000 € TTC,
- exercice 2006 : 200 000 € TTC.

Pour mémoire, les travaux concernent 776 éjecto-convecteurs répartis sur les différents niveaux du bâtiment ; cette installation est d'origine.

Les travaux ne peuvent se dérouler qu'en dehors de la période de chauffe des locaux (de juin à septembre).

Il a donc été prévu une réalisation des travaux suivant le calendrier :

- trois niveaux seront réalisés en 2005,
- trois niveaux seront réalisés en 2006.

Par décision n° B-2004-2482 en date du 13 septembre 2004, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Par décision n° B-2005-2940 en date du 7 février 2005, le Bureau délibératif a autorisé la signature du marché des travaux de rénovation des éjecto-convecteurs avec l'entreprise Rhône fluides pour un montant de 420 567,42 € TTC, supérieur à l'estimation initiale.

Si l'on tient compte des révisions de prix prévues au marché (indice BT 41), le montant de ces travaux est estimé à 445 000 € TTC, soit environ + 5,9 % par rapport au montant individualisé prévu pour cette opération.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider cette demande d'individualisation complémentaire de 25 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 17 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et le montant de l'opération pour un coût total estimatif de 445 000 € TTC.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme complémentaire pour un montant de 25 000 € TTC - opération 0925 - rénovation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté à partir de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement AP 10.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,